

**Procès-Verbal du Conseil d'Administration (CA)  
de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)  
du 11 février 2020 à 19h00 à Geudertheim**

Membres du Bureau présents : Gérard LANG (Président), Charles KLEIBER (Vice-Président), Marc SCHIRER (Secrétaire), Alette SCHAEFFER (Trésorière), Hubert BURLET (Trésorier-Adjoint)  
Administrateurs présents : Gérard de GAIL, Henri KASTENDEUCH, Christian MULLER, Bernard SCHNITZLER, Roland SCHOEFFLER, Roland VETTER, Pierre Thomas SCHMITT.

Absents excusés : Michel GEWINNER (Vice-Président, pouvoir à Marc SCHIRER), Michel PAX (Administrateur, pouvoir à Alette SCHAEFFER), Frédéric OBRY (Administrateur, pouvoir à Gérard LANG), Patrick CAUSSADE (Administrateur, pouvoir à Roland SCHOEFFLER)

Participant : Alexandre DERREZ, directeur.

1. Le compte-rendu du Conseil d'Administration (CA) du 26 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.
2. L'organisation et le déroulement de l'assemblée générale 2020 est approuvée à l'unanimité.

A savoir :

Date et lieu :

Samedi 25 avril 2020 à 9h00, Salle Polyvalente - 83 rue du Général de Gaulle à Geudertheim.  
Possibilité de voter dès 8h30.

Rétro planning fixant les dates limites de dépôt des dossiers de vote :

- pour le dépôt au bureau de la FDC : vendredi 3 avril 2020 avant 16 heures
- par courrier le samedi 4 avril 2020, le cachet de la poste faisant foi
- dépôt dans la boîte aux lettres de la FDC au plus tard pour le dimanche 5 avril 2020

Ordre du jour de l'AG :

Sera indiqué sur les propositions d'invitation des chasseurs.

Participation des **Sonneurs de Trompes** « Rallye Trompes de Strasbourg »

Formulaires de vote :

- le formulaire de vote "territoire de chasse et la participation personnelle"
- le formulaire de vote "territoire de chasse, en cas de non-participation personnelle"

Le prochain C.A. est fixé au jeudi 16 avril 2020 à 19h00 à la FDC, pour l'arrêté de la liste des votants.

Il sera précédé, à 18h00, de l'AG du FARB.

Duplicata du timbre vote :

Le duplicata ne pourra être délivré que sur demande écrite et signée de l'adhérent. Dans l'hypothèse où le jour de l'élection un adhérent veut utiliser le duplicata, alors qu'il est déjà votant dans un dossier de vote, seul sera prise en compte sa voix existant dans le dossier de vote. Plus généralement, lors d'un doublon dans un dossier de vote, les voix correspondant au doublon seront annulées dans les 2 dossiers.

La mention de la date et du lieu de l'AG n'est pas nécessaire sur les pouvoirs puisque les timbres sont millésimés pour l'année en cours. Le timbre de vote et la signature de l'adhérent sont suffisants.

Les locataires de chasses domaniales pourront, comme les années précédentes, voter à l'AG ou donner leurs voix à un autre adhérent.

Le CA approuve les nominations suivantes pour la remise de médailles :

Roland MICHEL, Christian OFFBECK, Jean-Georges MATTERN, Albert HAMMER et Jean-Luc RIES.

Le verre de l'amitié est offert par la FDC à l'issue de l'AG.

3. Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.
4. Rétrocession du logiciel Plan de Chasse de la DDT : le CA à l'unanimité donne pouvoir au Président pour accomplir les démarches, négociations et dépenses nécessaires.

5. Plan de chasse Chevreuil : suite du Décret n° 2019-1432 du 23 décembre 2019 - art. 17, le CA à l'unanimité décide de ne rien changer à la réglementation actuelle dans le Bas-Rhin.

#### 6. Modification du SDGC

Dans un souci de régulation et de réduction des populations de sangliers, les membres du CA approuvent à l'unanimité moins 2 voix une proposition de modification du SDCG 2019/2025 (à présenter à la CDCFS) visant à faciliter les actions de chasse collective du sanglier en plaine et à autoriser l'agrainage sur des surfaces forestières inférieures à 25 ha attenantes à un massif forestier à l'instar du schéma précédent.

7. Devis pour la réfection du chemin forestier du Herrenwald : les membres du CA décident d'attendre d'autres devis pour prendre une décision ultérieurement.

8. Destruction de miradors et suites à donner. Les membres du CA valident une communication dans Infos'Chasse 67. La FDC 67 n'étant pas victime, elle ne peut pas intervenir dans une procédure.

9. Subventions des actions en faveur du petit gibier. Le CA valide à l'unanimité la reconduction des aides allouées. L'opération perdrix sera reconduite dans les mêmes conditions pour les nouveaux locataires et avec un financement à 50 % des oiseaux pour les locataires continuant l'opération. Cette opération Perdrix sera proposée par la FDC 67 au financement Ecocontribution.

10. La subvention demandée par le GGC 6 pour la location d'un second réfrigérateur est acceptée à l'unanimité.

#### 11. Divers :

- a. Un point d'avancement est fait sur la création d'un livre de recettes.
- b. Le CA valide le choix et le format d'une pochette porte permis à rabat.
- c. Le CA donne pouvoir au Président pour accomplir les démarches nécessaires pour assurer les biens du FARB.
- d. Les comptages de lièvres à la jumelle thermique ont été évoqués. Une sortie nocturne avec Pierre-Thomas Schmidt a été envisagée afin d'évaluer l'efficacité de la jumelle Pulsar.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 21h30.

Le Secrétaire,  
Marc SCHIRER

Le Président,  
Gérard LANG